

Dear members of the Commission on Human Rights of the Grand Council of the Republic and Canton of Geneva,

The World Professional Association for Transgender Health (WPATH) and the European Professional Association for Transgender Health (EPATH) have been asked to make a statement regarding proposed legislation that may prohibit any type of medically necessary care for minors or youth in Geneva. This care may include social transition in home, school, and other settings (e.g., hair, clothing, name, pronoun changes), puberty suppression, gender-affirming hormones, official legal document changes, when requested by parents/guardians, and, in a few cases, surgery.

In the WPATH (World Professional Association for Transgender Health) Standards of Care Version 8 (SOC 8), published September 2022, over 120 professionals from around the world set forth guidelines for people in different stages of life, from childhood to adulthood who are questioning their gender identity or are clear about having a gender identity that differs from the legal gender marker assigned to them at birth. After extensive review of the research and the clinical experience of these experts, the SOC 8 advised means of assessing and treating transgender and gender diverse youth and collaborating with their families, schools, and other organizations. For some of these youth, any of the care indicated above may be medically necessary for their optimal psychological, social, academic, familial, and emotional development and functioning. Additionally, withholding such care or attempting to change a youth's gender identity is harmful.

Therefore, WPATH and EPATH respectfully opposes any legislation which prevents transgender and gender diverse youth and their families from obtaining the medically prescribed care, described above. We support the rights and needs of youth, parents, and their healthcare providers to make healthcare decisions for youth, without interference from legislation or government, based on the individual needs of each young person.

Thank you for your consideration.



ALC de Vries

Chers membres de la Chambre des droits de l'Homme du Grand Conseil du canton de Genève,

La World Professional Association for Transgender Health (WPATH ; Association mondiale des professionnels pour la santé transgenre) et la European Professional Association for Transgender Health (EPATH ; Association européenne des professionnels pour la santé transgenre) ont été sollicitées pour prendre position sur le projet de loi PL13324 qui vise à interdire tous les traitements médicalement nécessaires pour les mineurs ou les jeunes du canton de Genève. Ces soins peuvent inclure la transition sociale dans le milieu familial, à l'école, dans d'autres contextes (ex : coupe de cheveux, habits, modifications du prénom et des pronoms), les bloqueurs de puberté, les traitements hormonaux d'affirmation de genre, un changement de la mention de sexe légal à l'état civil avec les changements des documents d'identité, lorsque ces mesures sont demandées par les parents ou les responsables légaux, et dans de rares cas, des chirurgies d'affirmation de genre.

Dans les Standards de soins 8 (Standards of Care 8 ; SOC8) de la World Professional Association for Transgender Health (WPATH ; Association mondiale des professionnels pour la santé transgenre), publiés en septembre 2022, plus de 120 professionnels à travers le monde ont présenté des guidelines pour les personnes à différentes étapes de la vie, de l'enfance à l'âge adulte, qui se questionnent sur leur identité de genre ou qui sont déterminés d'avoir une identité de genre qui diffère du sexe légal qui leur a été assigné à la naissance. Après une revue extensive des recherches et des expériences cliniques de ces experts, les SOC 8 recommandent les modalités pour évaluer et traiter les jeunes transgenres ou avec diversité de genre en collaborant avec les familles, les écoles et d'autres institutions. Pour certains de ces jeunes, n'importe lequel de ces modalités de traitement indiquées auparavant peut être médicalement indiquées pour leur développement et leur fonctionnement psychologiques, sociaux, académiques, familiaux et émotionnels optimaux. Refuser de tels modalités de traitement ou tenter de changer l'identité de genre d'un jeune peut être dommageable.

Pour ces raisons, la WPATH et l'EPATH s'opposent à toute législation qui empêche les jeunes transgenres ou avec diversité de genre et leur famille d'obtenir les soins médicalement prescrits, tels que ceux décrits ci-dessus. Nous soutenons les droits et les besoins des jeunes, de leurs parents et des professionnels de la santé pour prendre les décisions en matière de santé pour les jeunes sur la base des besoins individuels de chaque jeune personne, sans interférence de législation ou d'interventions gouvernementales.

En vous remerciant de votre considération,



ALCdeVries